

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 13

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, VIGNERON Céline, GICQUEAU Emilie, BREMAUD Damien donne pouvoir à GRELET Nicolas, BARRAUD Cédric donne pouvoir à DIXNEUF Séverine,

Absents ou excusés : LOIZEAU Anthony

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

### D2024042305 - Personnel : Modification du tableau des effectifs

En vertu du code général de la fonction publique et notamment de l'article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissements publics administratifs sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à l'inscription d'un agent technique sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, il vous est proposé la création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C de la filière technique), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, auprès du service Paie et du service Ressources Humaines.

Ce changement de grade est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, au vu de la cotation des postes existante et des missions mentionnées dans le statut particulier des cadres d'emplois.

Il est rappelé que cette création de poste est compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial qu'occupe actuellement l'agent, suppression qui vous sera soumise ci-après.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le recrutement d'un nouveau responsable au restaurant pour faire suite au départ de l'agent actuellement en poste nécessite de revoir l'organisation du service. Il vous est proposé la création d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C2 de la filière technique) à 21 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, auprès du service Paie et du service Ressources Humaines.

Ce choix de grade est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, au vu de la cotation des postes existante et des missions mentionnées dans le statut particulier des cadres d'emplois.

Il est rappelé que cette création de poste est compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial qu'occupe actuellement l'agent démissionnaire, suppression qui vous sera soumise ci-après.

- **Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à l'inscription d'un agent administratif sur le tableau d'avancement au grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, il vous est proposé la création d'un poste permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B de la filière administrative), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, auprès du service Paie et du service Ressources Humaines.

Ce changement de grade est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, au vu de la cotation des postes existante et des missions mentionnées dans le statut particulier des cadres d'emplois.

Il est rappelé que cette création de poste est compensée par la suppression d'un poste de rédacteur qu'occupe actuellement l'agent, suppression qui vous sera soumise ci-après.

- **Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Le départ de l'agent responsable du service de restauration scolaire implique la réorganisation complète de ce service. Il vous est proposé la création d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique

territorial (catégorie C de la filière technique) à 18h30 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, auprès du service Paie et du service Ressources Humaines.

Il est rappelé que cette création de poste est compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 17 heures hebdomadaires qu'occupe actuellement l'agent, suppression qui vous sera soumise ci-après.

- **Suppressions de poste**

Suite à des changements de situation de certains agents (avancements de grade, changements de temps de travail, départs, etc.), plusieurs créations de poste correspondant aux nouveaux grades détenus par les agents sont intervenues, entraînant parallèlement une vacance des postes correspondant aux anciens grades, Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il vous est proposé de supprimer les 4 postes vacants concernés ci-dessous :

Grade	ETP	Catégorie	Occupation du poste	Motif de la suppression
Rédacteur	1	B	Vacant	Avancement de grade au 01/07/2024
Adjoint technique	1	C	Vacant	Avancement de grade au 01/07/2024
Adjoint technique	1	C	Vacant	Création nouveau poste au 01/07/2024
Adjoint technique	1	C	Vacant	Changement temps horaire au 01/07/2024

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L373-I,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par l'article 13 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, parlant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 25, 27, 28,

Vu le tableau des effectifs suivant :

Grade de l'agent	Catégorie	Quotité
Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet	Catégorie B	100%
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet	Catégorie C	100%
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet	Catégorie C	100%
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet	Catégorie C	100%
Adjoint administratif de 2ème classe à 30 heures par semaine	Catégorie C	85,71%
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet	Catégorie C	60,00%
Adjoint technique territorial de 2ème classe non complet	Catégorie C	52,86%
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet	Catégorie C	14,28%
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet	Catégorie C	14,28%
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet	Catégorie C	14,28%
Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet	Catégorie C	14,28%

- Ancien effectif : 11 soit 6,59 ETP
- Nouvel effectif : 11 soit 6,56 ETP

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- APPROUVE la création de 4 emplois permanents,
- APPROUVE la suppression de 4 emplois permanents vacants,
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal de la commune, chapitre 012

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds, le 24 avril 2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.